

la revue de presse par Geneviève Casanova

Situation financière des Départements : l'inquiétude grandit chez les Présidents de Conseils généraux et si le rapport Jamet confirme difficultés et nature structurelle de leurs causes, les remèdes préconisés n'emportent l'adhésion de l'ADF ni sur le fond ni sur la forme.

Gratification des stages en travail social : le Sénat a disposé qu'elle serait suspendue jusqu'en décembre 2012, le temps de réfléchir à des modalités d'application et cette réponse ne satisfait pas grand-monde.

Les Etats généraux du logement proposent de refonder la politique du logement cependant que des associations demandent de repenser le schéma d'accueil des demandeurs d'asile.

On l'aura compris, les demandes de changements structurels sont toujours là, et toujours aussi peu satisfaites.

Et pourtant si nous vous recommandons vivement de lire l'article établissant que la rénovation urbaine ne parvient pas à répondre aux objectifs initialement fixés de mixité sociale ce n'est pas pour vous accabler un peu plus. C'est parce que nous y lisons que personne n'a défini avec précision ce qu'est la mixité sociale et cela retient toute notre attention.

Il est difficile de prendre du recul et de s'interroger sur des expressions que nous entendons et lisons chaque jour mais comment changer les choses si on ne commence pas par les nommer avec précision ? Cette question revient plusieurs fois dans ce numéro.

En effet si les organisations professionnelles transmettent au gouvernement leur définition de l'information préoccupante c'est bien parce que cette notion apparaît dans la loi réformant la protection de l'enfance sans pour autant y être définie...

L'article Travail social, option marketing, invite à réfléchir aux glissements sémantiques affectant le travail social : parle-t-on indifféremment de demande ou de commande sociale, et d'où viennent les mots que nous employons pour parler de nous-mêmes ?

Alors quand nous lisons dans un texte sur le sentiment de dignité que « la philosophie travaille à clarifier le sens des mots » parce que des notions trop employées finissent par perdre de leur sens, nous mettons cet article en Coup de cœur et vous proposons d'être attentifs à la question des mots, pour contribuer qui sait à l'avènement des changements structurels auxquels nous semblons tous aspirer.

...Bonnes lectures et à bientôt.

genevieve.casanova@addap13.org



Ecouter la version audio de l'édito



Flash Société : gel des dépenses de l'Etat	p 04
«Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance »	p 04
Face à leurs déficits, les départements sont prêts à saisir le Conseil constitutionnel	p 04
Fonds pour la protection de l'enfance : l'ADF rejette le projet de décret	p 04
Les propositions du rapport Jamet pour maîtriser les dépenses des départements	p 04
L'ADF appelle les départements à sécuriser leurs services sociaux	p 05
Politique de la ville : les élus urbains réclament « une réforme ambitieuse »	p 05
La CNCDDH critique le projet de loi pour la performance de la sécurité intérieure	p 05
Un tour d'horizon après le sommet social du 10 mai	p 06
Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments	p 06
Nouvelles autour et provenance de la chancellerie	p 06
La Chancellerie va confier le dossier des mineurs étrangers isolés à la DPJJ	p 07
Dossiers Étrangers : nos éléments	p 07

Jeunesse : annonces, initiatives, informations	p 08
Missions locales et PAIO : bilan comparatif 2008 - 2007	p 08
Les missions locales sous pression	p 08
Conclusions des ateliers de l'apprentissage et de l'alternance	p 09
Un point de la DGEFP sur les CAE passerelle	p 09
Concentrer les expérimentations sociales sur les « initiatives qui fonctionnent »	p 09
Information préoccupante : à la recherche du consensus	p 09
Quel devenir pour les jeunes adultes ?	p 09
Travail social, option marketing	p 10
Développement durable : dépasser l'effet de mode	p 10
Expériences, points de vue, éléments repérés	p 10
Professions sociales et établissements	p 11
Nos éléments sur le handicap	p 12

Notre sélection dans le numéro 4/2010	p 13
Les cahiers juridiques des ASH	p 13

« Rebond pour l'emploi » pour les chômeurs en fin de droits : le plan et les réactions	p 13
Légère diminution du nombre de demandeurs d'emploi en mars	p 13
Extraits d'un entretien avec le médiateur de Pôle emploi, qui a démissionné, et réactions ..	p 13
50 propositions pour dynamiser l'économie sociale et solidaire	p 14
Nous signalons dans le numéro 4	p 14
Petit mémo sur le RSA dans le numéro 4	p 14

15 propositions pour refonder la politique du logement	p 15
Mobilisation inter associative pour un droit à l'hébergement « pour tous »	p 15
Rénovation urbaine : les quartiers changent mais pas la population	p 15
Nous signalons dans le numéro 4	p 16



Le projet de réforme de la psychiatrie divise le secteur	p 16
--	------



Les pistes du gouvernement pour faire reculer la violence	p 16
---	------



ASH du 9 avril 2010	p 17
ASH du 16 avril 2010	p 17
ASH du 23 avril 2010	p 17
ASH du 30 avril 2010	p 18
ASH du 7 mai 2010	p 15
ASH du 14 mai 2010	p 15
Le Monde d'avril	p 15



ASH du 9 avril 2010	p 15
ASH du 16 avril 2010	p 15
ASH du 30 avril 2010	p 15
ASH du 7 mai 2010	p 15
ASH du 14 mai 2010	p 15



« Il y a confusion entre la dignité et le sentiment de dignité »	p 15
--	------





Info Flash Société : gel des dépenses de l'Etat

10 – 319 – ASH 14/05/10



Application en 2011... mais toutes les informations doivent-elles être lues à travers ce prisme ? C'est bien possible.

2010 : dépense strictement tenue au niveau prévu par la loi de finance.

3 années à venir : dépenses d'intervention de l'Etat réduites de 10% (aides à l'emploi, prestations sociales), dépenses de fonctionnement en baisse de 10% dont 5% dès 2011 ; programme d'économie de 5 milliards d'euros sur 2 ans (réduction niches fiscales et sociales); non-remplacement d'un départ à la retraite sur 2 maintenu (fonction publique).

Création imminente d'une « mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance »

10 – 325 – ASH 14/05/10



A suivre.

Conformément à l'annonce d'octobre (n° 09/2009)

Circ. Premier ministre n° 5463/SG du 23 avril 2010

10 membres issus des inspections générales concernés : nominations avant le 1er juin.

Évaluer actions menées, diffuser expériences réussies, notamment en terme de partage de l'info, prise en charge des personnes et coordination.

Elle pourra formuler des propositions, être saisie par les ministres, la MILDT, et les préfets.

Devra établir avec les associations d'élus d'établir des indicateurs d'activité et de résultats

Pourra effectuer des inspections dans les institutions recevant un financement de l'Etat.

Elle produira un « guide méthodologique de l'évaluation » de ces politiques (d'ici septembre)

Chaque fin d'année elle proposera un programme pour l'année suivante

Face à leurs déficits, les départements sont prêts à saisir le Conseil constitutionnel

10 – 246 – ASH 09/04 & Le Monde 2-7/04 & Gaz Com 12/04/10



C'était à prévoir et cela arrive ; depuis toutes ces années les alertes n'ont pas manqué : on en arrive à l'annonce du contentieux. C'est extrêmement triste et extrêmement intéressant à la fois, et nous sommes doublement intéressés, comme citoyens et comme professionnels de l'action sociale.

Les budgets doivent être bouclés pour le 15 avril.

7 Pds de CG veulent engager une procédure pour obliger l'Etat à rembourser l'intégralité des dépenses liées à APA / PCH & RSA : ils s'appuient sur une étude de M. Rousseau (prof. Droit Univ. Montpellier) rendue publique par l'ADF.

Dit que le principe constitutionnel de l'autonomie financière des Dpts est menacé par le défaut de compensation financière de l'Etat et propose 2 voies juridiques : voie législative et question prioritaire de constitutionnalité qui permet de faire constater une atteinte à un principe protégé par la Constitution lors d'un procès.

Des propositions de loi vont être déposées et si nécessaire la 2° voie sera utilisée.

Dpts pris entre hausse des charges (prestations nationales) et baisse des recettes (TP par ex.).

M. Montebourg a créé un impôt local «5e risque», d'autres taillent dans les subventions culturelles...

En 2009 des recours ont abouti à l'injonction de créer le fonds de protection enfance (voir 01 / 2010)

Dans le 93, M. Bartolone a déposé le 29 mars un recours auprès du Conseil d'Etat sur le financement de la MDPH et a présenté un budget en déséquilibre...

M. Fillon attend les résultats (20 avril) de la mission de diagnostic (voir n° 2/2010) ...

et M. Copé parle de « dépenses folles (...) engagées de manière totalement irresponsable »

Fonds pour la protection de l'enfance : l'ADF rejette le projet de décret – voir n° 1/2010

10 – 320 – ASH 14/05/10



Eh bien c'est à suivre, une fois de plus, et décidément entre les Dpts et l'Etat rien ne va plus.

Le comité des finances locales a rendu un avis défavorable, confirmant les critiques formulées par courrier par l'ADF à M. Woerth.

Le décret semble « viser également à financer des politiques relevant de la compétence de l'Etat » : aide à la parentalité par ex.

Etat largement majoritaire dans la gestion.

Un montant de 10 millions est évoqué : or en 2007 la CNAF en avait provisionné 30 et l'Etat devait en ajouter 30, ces 60 millions ne couvrant pas un surcoût estimé par le législateur à 115 millions...

Les propositions du rapport Jamet pour maîtriser les dépenses des départements

10 – 286 – ASH 30/04 & Le Monde 24/04 & Gaz Com 03/05/10



Un bon constat mais des remèdes insuffisants, voici la conclusion de l'ADF.

Confirme la fragilité des budgets des départements, en identifie 10 en « situation de risque » et propose une aide de 100 millions en 2010 qui pourrait être renouvelée en 2011.

Améliorer le pilotage des politiques sociales décentralisées : outils adaptés élaborés de concert.

« Les incohérences, inadaptations (...) en matière de RMI, puis de RSA sont à corriger d'urgence »

Il propose des simplifications administratives (façon nouveaux transferts de compétences), dont : réorientation compétence FAJ (région ou Etat), « redéfinition des modalités de prise en charge des mineurs étrangers isolés », incombe à la solidarité nationale.

Expérimentations : guichets de services publics, formules juridiques autres que GIP pour MDPH...

Mutualisations : notamment pour des achats de matériel avec marchés publics mutualisés.

Supprimer la clause de compétence générale lui semble une mauvaise idée.

Premier ministre : concertation en mai ; « l'Etat a une part de responsabilité »

Rapport disponible à la documentation française

Réactions

Le constat de l'urgence d'une intervention satisfait l'ADF mais....

L'ADF chiffre à 28 et non 10 le nb de Dpts en situation budgétaire périlleuse ; La somme de 100 millions lui paraît insuffisante, puisqu'elle estime l'indu à 3,8 milliards et elle voudrait une réforme de fond sur le financement APA, PCH & RSA

Pour l'agence de notation Standard & Poor's la situation des Dpts résulte de « déséquilibres plus structurels liés au financement des compétences transférées » depuis 10 ans.

L'Assoc des petites villes de France (APVF) s'inquiète de la proposition visant à inciter les Dpts au désengagement financier... (ASH - 07/05/10)

Directive « services » : l'ADF appelle les départements à sécuriser leurs services sociaux

10 – 294 – ASH 30/04/10 – p. 21



Nous ne saurions trop conseiller de se reporter à la version Internet de cet article qui permet de suivre aisément l'historique de cette question complexe.

Le Parlement a rejeté la proposition visant à exclure l'ensemble des services sociaux du champ de la directive (voir n° 3 / 2010)

L'ADF invite les Pdts des CG à adopter « rapidement » une délibération pour ce faire.

« Plus de valeur conservatoire que juridique » mais énoncera le point de vue des départements.

Le Pdt de l'ADF se tournera vers le gouvernement et les commissaires européens pour « obtenir des garanties de protection »

Davantage d'éléments sur le site de l'ADF

Politique de la ville : les élus urbains réclament « une réforme ambitieuse » et autres éléments.



Voilà ce que l'on ne peut ignorer. Quant aux suites ... c'est une autre question bien sûr.

10 – 261 – ASH 16/04/10

3^e forum « Espoir banlieues » : Assocs des maires de grandes villes, des communautés urbaines et des maires ville et banlieue proposent « un manifeste pour une réforme efficace et

fédératrice de la politique de la ville », fondée sur :

Partenariat, mobilisation (Etat) des politiques de droit commun, stabilité des règles contractuelles, garantie de ressources aux collectivités les plus pauvres, poursuite de la rénovation urbaine et inscription des contrats de ville dans des projets territoriaux de développement durable.

Ils espèrent relancer la concertation sur la géographie prioritaire et veulent présenter des orientations au Premier ministre.

Gaz Com 14/05/10 & Le Monde 17/10/05

Mme Amara interpelle François Fillon

Elle propose de proroger les Cucs jusqu'en 2011 et de déposer avant le 1er octobre un projet de loi sur la géographie prioritaire.

Arbitrages en attente depuis l'été 2009 et Comité interministériel des villes reporté de mois en mois.

10 – 261 – ASH 30/04/10

Recherche sociale - n° 191 – 11 €- 01.48.24.79.00.

Le Développement social urbain : un des objectifs de la politique de la ville mais « épuisement de son modèle d'intervention (...) se cantonne à une logique curative » : un point sur les débats autour du programme national de rénovation urbaine et des CUCS (place de la question de la mixité sociale).

Un point de vue de M. Durrleman (30/04- p. 36)

Extrait : « Il n'y aurait rien d'incongru que le Premier ministre soit désigné comme ministre de la Ville. Parce que ce qui est en jeu, c'est notre République même »

Circulaire relative à la répartition de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour 2010 en ligne sur www.circulaires.gouv.fr

NOR :IOC/B10/09043/C du 13 avril 2010

La CNCDH critique le projet de loi pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPI)

10 – 287 – ASH 30/04/10 – p. 17



Nous aimons cette instance décidément : ce qu'elle dit sur le couvre-feu, c'est parfait pourrait-on dire. Elle s'est autosaisie sur ce texte.

Dispositions relatives aux mineurs

Couvre-feu : « tout à fait inutile » ; un mineur de 13 ans seul de nuit doit être reconduit à son domicile (protection enfance) ; pour les mineurs prévaut la « non-publication des noms en matière judiciaire », ce dont le projet ne traite pas...

Communication des condamnations pénales à la préfecture : il faut abandonner ce point, le préfet n'ayant pas accès aux décisions prononcées en vertu de l'ordonnance 45 (code procédure pénale).

Placement auprès de l'ASE par le préfet, suspension des allocations (si non-respect d'un contrat responsabilité parentale) : « invitent à réfléchir à la manière dont la prévention de la délinquance et la protection de l'enfance s'articulent »

Voir les points de vue des professionnels protection enfance dans le n° 2 / 2010

Autres dispositions

Fichiers d'antécédents judiciaires, délocalisations d'audiences... avis très critique.

Avis disponible sur le site de la Commission

Un tour d'horizon après le sommet social du 10 mai

322 -10- ASH 14/05/10 – p. 13



Ce qu'il n'est pas permis d'ignorer...

Arrêt des mesures en faveur du pouvoir d'achat

Prime 150 €, bons d'achat service à la personne... : « ont rempli leur office » (progrès consommation)

Arrêt du dispositif « « zéro charges »

« Vocation à s'interrompre au 30 juin » : des propositions pourraient s'en inspirer pour « embauche publics spécifiques » (seniors par ex.)

Prolongation des aides en faveur de l'alternance Jusqu'à la fin 2010 ; un travail de fond sera mené pour développer les formations en alternance : simplifications etc. : une réforme est envisagée.

Maintien du FISO au moins jusqu'à fin 2010.

Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments



Parfois nous déplorons des vides statistiques mais sur les inégalités de revenus, ce n'est pas cela qui empêche de trouver des solutions....

10 – 248 – ASH 09/04/10 & Le Monde 03/04/10

Les inégalités se creusent « par le très haut », constate l'Insee Dans l'étude Revenus Et Patrimoines 2010 : depuis 2004, les revenus des très hauts revenus ont progressé plus rapidement que ceux de l'ensemble de la population (39% contre 11%). Pour l'Insee 2004 est une année charnière : la proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est passée de 13,1 à 13,4 %, soit 8 millions de personnes (908 € mensuels).

Familles monoparentales, immigrés et chômeurs sont particulièrement exposés.

Les 18-24 ans ont les revenus les plus faibles, et ils recommencent à décroître à partir de 65 ans.

Plus de 12% des ménages sont pauvres « en conditions de vie » (restrictions, mal logement...)

309 -10- ASH 07/05/10

Les conditions d'accès aux services bancaires des ménages vivant sous le seuil de pauvreté (Credoc)

Amélioration depuis 2001 : davantage de comptes de dépôts et de moyens de paiement (80% de cartes de paiement contre 39% en 2001 par ex.)

Mais des progrès restent à faire ; Mme Lagarde a demandé au CCSF des propositions concrètes.

321 -10- ASH 14/05/10

Microcrédit personnel : rapprochement des associations et des banques

5 réseaux d'accompagnement et le secteur bancaire lancent 5 groupes de travail : simplification des demandes, maillage territorial plus harmonieux, communication et information, accompagnement, modèle économique.

Le projet de loi c/ crédit à la consommation prévoit que les personnes inscrites au fichier des incidents de remboursement de crédits puissent accéder au microcrédit (examen Sénat 07).

Évaluation du Programme nutrition santé

Rapport en ligne à la documentation française

Plutôt satisfaisant : mérite d'être pérennisé.

A améliorer : créer le comité interministériel qui était prévu, évaluer les actions mises en œuvre car il semble que l'impact collectif soit faible.

La prise en compte des personnes défavorisées n'est qu'une « priorité assez théorique » : pas d'impulsion nationale suffisante.

La prévalence de l'obésité continue d'augmenter davantage dans cette tranche de la population.

Suggère d'y remédier et de revoir les conditions d'éligibilité à l'aide alimentaire.

Demande aussi une focale sur les personnes âgées.

Europe Sociale

Éducation et exclusion

Le Conseil économique, social et environnemental européen défend le rôle de l'éducation et de la formation dans la lutte contre la pauvreté » et l'exclusion sociale

Propose la création d'indicateurs spécifiques pour mesurer les avantages apportés

Communiqué de presse 10/50 sur le site du CESE

10 lignes directrices

Proposées par la Commission (stratégie UE 2020)

Nouvelles autour et provenance de la chancellerie



Les prisons ouvertes c'est bien, elles existent dans beaucoup de pays européens mais vu les projections elles ne résorberaient pas la surpopulation... et la Cour de cassation, c'est intéressant à parcourir comme bien souvent depuis quelque temps les prises de positions des magistrats... quant au Sénat il parle d'or... Est-ce à suivre ? Nous le verrons.

10 – 245 – ASH 09/04/10

Le secrétaire d'Etat à la justice plaide pour la création de « prisons ouvertes »

«Rapport Gontard» : ces établissements reposent sur 3 principes. Absence de moyens passifs de sécurité » (barreaux, miradors) : des agents participent aux activités, et vidéosurveillance... ; Démarche volontaire du détenu : tout manquement à la règle entraîne des limitations de liberté ; Activité rémunérée des détenus.

Il faut bien cibler les détenus : 4 221 personnes pouvaient être concernés au 01/02/10 et 3 ou 4 prisons de ce type être implantées en France.

La chancellerie va confier une mission d'expertise à l'administration pénitentiaire.

10 – 326 – ASH 14/05/10

Prisons et troubles mentaux : comment remédier aux dérives du système français ?

Rapport du Sénat : état des lieux des insuffisances de prise en charge et de la tendance à refuser l'irresponsabilité pénale pour éviter d'occuper un lit de psychiatrie...

Réorganisation de la psychiatrie, états généraux de la santé mentale, structures intermédiaires....

Avancer dans la construction d'UHSA avec des secteurs séparés pour les irresponsables pénaux.

10 – 272 – ASH 23/04/10

Bilan 2009 de la Cour de cassation

Activité en hausse : + 3,61% au civil et + 0,71% au pénal. Dû à la crise économique : contentieux prud'homal en hausse de 4,72% et augmentation de l'activité du bureau aide juridictionnelle.

Longue étude est consacrée à sa jurisprudence à l'égard des personnes vulnérables, « dans une situation pathologique ou hors norme, ne sont de fait pas en mesure d'exercer correctement leurs droits et libertés » (incapables majeurs, personnes aux ressources insuffisantes...) « l'effectivité de la protection voulue par le législateur vaut mieux que le strict respect de la lettre des textes »

La Chancellerie va confier le dossier des mineurs étrangers isolés à la DPJJ et la Commission européenne lance un plan d'action

10 – 318 – ASH 14/05/10



Des choses sont dites, indéniablement, c'est à suivre bien sûr ; mais on dirait que le dossier a changé de ministère de tutelle. Quant à l'Europe elle parle de façon intelligible et c'est à suivre.

Remise du rapport de Mme Debré (sénatrice) : les mineurs isolés étrangers en France

Dire mineurs isolés étrangers « pour marquer la primauté de la notion d'isolement » du mineur.

La question relève par nature d'un traitement judiciaire même si la « délinquance ne [les] caractérise que très rarement »

Entre 4 000 et 8 000 mineurs « véritable bombe à retardement sociale »

« L'Etat n'a pas su définir une politique lisible et coordonnée » : et les Dpts « pas eu d'autres choix que de parer au plus pressé »

Propose une plateforme interministérielle pilotée par la DPJJ : coordonner l'action, créer et analyser des stats, diffuser les bonnes pratiques, former (travailleurs sociaux, administrateurs...)

Propose un fonds d'intervention de solidarité : gérer dotations dispersées sur plusieurs lignes (adossé au fonds national protection enfance et abondé aussi par des fonds européens)

Les Dpts les plus « touchés » pourraient ouvrir des établissements spécialisés et les faire fonctionner (Ile-de-France, B-Rhône et Ariège) + compensation de charges exceptionnelles.

Commission européenne Communiqué IP/10/534

Veut « définir une approche européenne commune » : prévention des migrations périlleuses et de la traite ; accueil avec toutes les garanties procédurales et recherche de solutions durables (dans les 6 mois suivant l'arrivée).

« Tous les enfants doivent, avant toute chose, être traités comme tels » ; « trouver la famille et permettre un regroupement « à condition que cela soit conforme à l'intérêt supérieur » de l'enfant (cas par cas) ; lieux d'hébergement appropriés.

Dossiers Étrangers : nos éléments



Le lancement d'un audit sur la politique migratoire est intéressant bien sûr... quant au projet de loi... il n'est guère novateur... on va le dire comme ça.

Dans le dossier expériences repérées, un très bel article sur les interprètes sociaux

10 – 243 – ASH 09-16/04/10 & Le Monde 08/04/10

15 parlementaires lancent un audit de la politique migratoire : annonce de M. Besson

A priori groupe de travail informel mais ils ont demandé une commission d'enquête...

Ils veulent en évaluer l'efficacité et l'impact sur les comptes de l'Etat et de la cohésion sociale.

Un rapport proposera des alternatives.

M. Besson demandera un rapport sur le coût de l'immigration irrégulière à un « cabinet indépendant »

A noter : dans les ASH du 14 mai p. 32 un entretien avec M. Pinte, qui a rejoint la démarche.

10 – 242 – ASH 02-09/04 & Le Monde 01/04/10

Immigration : un projet de loi tend à durcir à nouveau la

législation française (voir n° 10/2)

M. Besson présente ce 4e texte en 7 ans comme « équilibré » même si sur 84 art. 5 seulement sont consacrés à la nationalité et l'intégration.

Renforcer la politique d'intégration

Les efforts d'intégration pourraient avoir une incidence : procédures d'accès accéléré à la nationalité, prise en compte du respect du CAI.

Sera élaborée une charte des droits et devoirs du citoyen.

Faciliter l'éloignement des clandestins

Et élever le taux d'exécution des OQTF.

Allongement de la durée maximale de rétention administrative à 45 jours (au lieu de 32)

Réorganisation du contentieux avec restriction des prérogatives du JLD qui interviendra seulement le 5e jour (au lieu de 48 h).

Transposition de la directive « retour » (12/08) : délai de départ volontaire de 30 j mais dans plusieurs situations obligeront au départ immédiat et possibilité d'une interdiction de retour sur l'ensemble du territoire européen (3 ans).

Les préfets pourront créer des « zones d'attente temporaires » pour des groupes d'étrangers arrivés en dehors des points de passage frontaliers.

Divers

Possibilité de carte de séjour « salarié » pour les jeunes confiés à l'ASE entre 16 8 18 ans et suivant depuis 6 mois une formation qualifiante (sous réserve de caractère réel et sérieux...).

Explicite l'immunité pénale pour aide humanitaire visant « la sauvegarde la personne »

Nombreux reculs dénoncés par les associations.

Collectif (GISTI, Cimade...) : « atteintes graves », FDTA : « renforce l'arbitraire »...

Critiquent : zones d'attente temporaire, interdiction de retour (« bannissement »), allongement durée de rétention, modification contentieux (Synd. Magistrature) ;

Accueil mitigé des dispositions pour 16/18 ans : assorties de telles conditions que ce pourrait être moins favorable que la jurisprudence actuelle.

Progrès sur « l'immunité humanitaire ».

10 – 263 – ASH 16/04/10 – p. 12-13

Rapport OFPRA 2009 : la demande d'asile « dans une phase de croissance »

Plus 12% en un an (1ère destination UE) et devrait se maintenir à ce niveau en 2010.

Taux global d'admission : 29,4% (36% en 2008).

Plus 23% de premières demandes : représentent 70% de la demande globale (64% en 2008).

Les demandes de réexamen en baisse de 22,6%

La part des mineurs accompagnants est stable.

Profil type : homme célibataire, (32 ans) venant du continent européen.

10 – 313 – ASH 16/04/10 – p. 12-13

Accueil des demandeurs d'asile : les requêtes de FDTA et Forum Réfugiés

Voir en Logement un appel initié par la FNARS sur la question de l'hébergement

Il faut « repenser le schéma d'accueil » : réclament 5 000 nouvelles places en CADA (au lieu de 1 000 prévues) et un dispositif spécifique pour ceux qui ne peuvent y accéder.

« Cesser de faire assumer par les assoc les retards de trésorerie de l'Etat »

Judiciarisation en cours (condamnations de l'Etat par les tribunaux administratifs).

10 – 279 – ASH 23/04/10 – p. 15

Conseil d'Etat : un étranger malade est inexpulsable si l'accès effectif à un traitement dans son pays est impossible

Conseil d'Etat, 7 avril 2010, n° 301640 & 316625

Revirement de jurisprudence : jusqu'à alors suffisait de vérifier que le traitement existait ; maintenant le malade peut faire valoir qu'il ne pourra pas y accéder (raisons socio-économiques ou circonstances particulières).

Prestations familiales et mineurs étrangers : la Cour de cassation durcit sa jurisprudence

Cass. civ. 2e, 15 avril 2010, n° 810-FS-P+B

Roms : 2° sommet européen et autres éléments

10 – 262 – ASH 16/04/10 – p. 13 & 20-21

Le 2e sommet européen sur les Roms débouche sur des engagements timides : réactions

« Déclaration de Cordoue » : faire en sorte que les fonds structurels européens bénéficient de manière effective à cette population, prendre en compte cette problématique (emploi, santé...) et valoriser le potentiel des communautés roms (stratégie Europe 2020).

Assocs : déception, d'autant que le sommet a été boudé par la plupart des ministres européens.

8 maires de Seine-St-Denis : alertent (réapparition bidonvilles...) et demandent à l'Etat de coordonner « un nécessaire effort de solidarité » ; ils veulent une table ronde régionale et, comme les assocs, la fin des mesures transitoires qui freinent l'accès au marché de l'emploi ((Roumains et Bulgares jusqu'à fin 2013).

Débat sur les « villages d'insertion » : « camps de réclusion » ou « première solution » ?

Mais tout le monde s'accorde : « la question de fond demeure le droit des personnes » et les injonctions de l'Etat sont parfois contradictoires.

Romeurope reçue par M. Apparü

ASH 30/04/10- p. 22-23

Demande la fin des mesures transitoires et une intervention de l'Etat contre l'habitat indigne.

Réclame un interlocuteur au rang ministériel pour coordonner les actions vers ce public.

« Le secrétariat d'Etat a pris note de nos observations (...) et souscrit à notre approche de droit commun ».

Ressources dans le numéro 4 / 2010

10 – 297 – ASH 30/04/10

Rhizome n° 37 : De l'exil à ma précarité contemporaine, difficile parentalité

Psys, juristes... « décryptent l'origine des transformations des relations parents/enfants dans la population des demandeurs d'asile »

10 – 314 – ASH 07/05/10

Le guide « Exchange for change »

Publié par France terre d'asile en vue de « l'amélioration de la prise en compte des persécutions liées au genre dans la demande d'asile en Europe » : mieux identifier ces réfugiés (violences, avortement, mutilations, prostitution ...)

Le guide Comede 2008 est paru

Prise en charge médico-psycho-sociale des migrants/étrangers en situation précaire

Outil pratique pour les professionnels

On peut le télécharger sur le site du Comede ou en demander une version papier (gratuite)

Jeunesse : annonces, initiatives, informations



Les missions locales, ça marche, vous le saviez mais leur bilan vous le confirmera, ne pas oublier de noter que les contrats aidés sont en baisse... mais un plan est en route et c'est à lire. La juxtaposition de ces articles, fruit du hasard de l'actualité, est néanmoins bien intéressante.

Missions locales et PAIO : plus de jeunes en premier accueil en 2008 et un suivi plus intense qu'en 2007

10 – 284 – ASH 30/04/10 – p. 8-9

En 2008 1 213 000 jeunes 16/25 ans en contact avec le réseau dont 84% en entretien individuel

3,7 millions d'entretiens individuels assurés

467 000 accueillis pour la 1ère fois (+ 3% en 1 an), dont 43% niveaux VI, V bis ou V.

Ils ont rencontré leur conseiller plus souvent que ceux accueillis pour la 1ère fois en 2007, et ce d'autant plus que leur niveau était faible.

Près de 50% des jeunes reçus en entretien individuel ont eu un emploi ou une formation.

480 000 contrats classiques (+ 7% en 1 an) : 85% de l'ensemble des contrats

85 000 contrats aidés (- 7% en 1 an)

229 000 formations, diminution pour la 3e année

25% des jeunes en 1er accueil sont en emploi en moins de six mois et 17% en formation

Stable par rapport à 2007 mais fortes disparités territoriales.

DARES – Analyses n° 23 (ministère travail)

Les missions locales sous pression

10 – 258 – ASH 16/04/10 – p. 24-27

Le plan Agir pour la jeunesse reconnaît les missions locales comme « pivot de l'accompagnement des jeunes ». (voir n° 9/2009)

Une bonne nouvelle pour le réseau fondé en 1982 (B. Schwartz) : 500 structures & 11 000 pros.

Récemment on parlait d'absorption par les maisons de l'emploi, le contrat Autonomie était confié en 2008 à des opérateurs privés...

M. Labbé (sociologue) : « pas un seul autre réseau d'insertion n'était capable de recevoir un million de jeunes »

Mais il y a des incertitudes.

Le financement

40 millions supplémentaires (embauches), hausse de l'enveloppe FIPJ et renforcement du CIVIS.

Mais ces dispositions ne pas pérennes.

Les 40 millions = 8,4% d'augmentation du budget global (Synami) : crédits FSE supprimés en 2010... et la compensation Etat n'est pas toujours au rendez-vous ; beaucoup de ML en difficulté.

Et les besoins sont immenses, l'UNML estime les premiers accueils en hausse de 30% depuis septembre 2008. 200 / 300 jeunes par conseiller, et sur un marché du travail de plus en plus tendu.

M. Labbé prône des contractualisations triennales pluri-institutionnelles (Etat / Région).

Financements liés à une logique de résultats : voir in n° 01/2010, circ. CIVIS explicite là-dessus.

Certaines structures sont en difficulté mais celles qui bénéficient de dotations supplémentaires... ont des objectifs chiffrés supplémentaires....

Fin mars, plusieurs postes menacés.

Les subventions des conseils régionaux sont en baisse constante....

CIVIS : le plafond de l'allocation a augmenté mais l'enveloppe n'est pas extensible... il faudra parfois choisir entre augmenter l'allocation ou le nb de bénéficiaires (objectifs en hausse).

Et le volet social de l'insertion ?



L'accord-cadre récent Pôle emploi-ML rappelle à plusieurs reprises qu'il est indissociable du volet professionnel... mais concrètement

Cet texte va dans le bon sens d'une meilleure coordination mais il y a risques de concurrence ...

Quant au logement il est oublié

Service civique

L'idée est jugée intéressante mais de forts doutes sur le fait que l'ingénierie soit à la hauteur.

Autonomie des jeunes

Le RSA « jeunes » profiterait à 2% des jeunes fréquentant le réseau... (200 à 300 € par mois....)

ML intéressées par les expérimentations sur la « dotation d'autonomie », mais ne correspond pas à l'ampleur des besoins.

ANDML : « le plan ne doit pas laisser entendre que le problème de l'insertion des jeunes est réglé. Les perspectives ne sont pas bonnes »

Crainte que le réseau n'entre dans une « logique de guichet » au détriment de la prise en charge globale ; vigilance.

Signature CPO etc., les ML seront prêtes en septembre : peu de temps pour atteindre les objectifs. Des rencontres sont organisées avec les services de l'Etat jusqu'en juin pour faire le point.

Les ateliers de l'apprentissage et de l'alternance ont rendu leurs conclusions

10 – 323 – ASH 14/05/10

Améliorer le quotidien des jeunes

Rapprocher le statut des apprentis de celui des étudiants, faciliter l'accès au permis de conduire, créer un chèque mobilité-logement, créer des « maisons de l'alternance » et mobiliser les FJT.

Développer l'alternance

L'expérimenter dans l'enseignement supérieur, la développer dans la fonction publique, cibler vers l'alternance une partie des contrats aidés.

Inciter les entreprises à s'engager

Adapter un système de quotas, améliorer formation des tuteurs, assouplir le calendrier des formations, simplifier les aides financières...

Un point de la DGEFP sur les CAE passerelle (voir n° 2/2010)

10 – 255 – ASH 09/04/10

13 113 embauchés de début juin à fin décembre 2009 entre collectivités territoriales et assocs (les deux tiers dans des assocs alors que les collectivités étaient les employeurs ciblés en priorité).

35% de ces contrats prévoyaient des périodes d'immersion, chiffre en augmentation depuis la circulaire du 30/09 précisant qu'elles doivent être systématiques.

Concentrer les expérimentations sociales sur les « initiatives qui fonctionnent »

10 – 304 – ASH 07/05/10

Point d'étape de M. Daubresse : les 300 projets lancés seront menés à terme et évalués.

Pour renforcer la cohérence seront mis en place 5 « laboratoires territorialisés où toutes les actions seront pilotées par un même acteur.

Renforcer la démarche d'évaluation (Fonds d'expérimentation pour la jeunesse) et impliquer davantage entreprises et partenaires privés

Le site www.experimentationsociale.fr vient d'être lancé : carte de France interactive.

Quel devenir pour les jeunes adultes ?

10 – 292 – ASH 30/04/10 – p. 24-27



Cet article concerne plutôt les travailleurs

ASE mais aussi le cœur d'âge de votre public et plus largement une société qui aide peu les 16/25 ans : tour d'horizon intéressant des initiatives.

Plus de la moitié des 18-25 ans vivent au domicile familial et sans activité. Et pour les sortants de l'ASE, c'est bien sûr encore plus compliqué d'accéder à l'autonomie dès 21 ans.

C'est une préoccupation qui traverse toute l'Europe. Dans les pays nordiques (Danemark notamment) allocation directe et universelle mais en France peu de choses pour les moins de 25 ans (RSA bientôt).

La fédération des SOS villages d'enfants mène une étude comparative (15 pays) jusqu'en 2011.

L'ONED a produit le rapport Entrer dans l'âge adulte : diagnostic et pistes de travail. (2009)

L'INED a lancé ELAP : « étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement ».

L'autonomie est toujours présentée comme une injonction forte mais professionnels et jeunes vivent à cet égard une grande ambivalence.

MECS Samuel Vincent (Gard) : à partir de 15 ans, nouveau service autonomie accompagnée ; chambre en appartement, puis studio ou FJT (liberté, responsabilités, solitude...). Ce service demande beaucoup de contrats jeune majeur.

ASE Loiret (fin 2007) a institué des référents spécialisés pour ces jeunes majeurs: aider aux projets d'insertion, faire émerger les ressources ; « contrats sur des positions d'adulte à adulte ».

CG Loire-Atlantique (fin 2004) : « Contrat de soutien à l'autonomie des jeunes » (CSAJ). Contrat unique intégré au FAJ et géré par les ML.

Version protection enfance : accueil et accompagnement (pour 18/21 ans pris en charge ASE durant leur minorité)

Version insertion : accompagnement par conseiller ML ou travailleur social, et allocation 460 € mensuels si besoin est ; accessible à tous. Commission d'attribution où représentants ML et ASE entre autres apprennent à se connaître.

869 jeunes bénéficiaire en 2009, dont 339 au titre de la protection de l'enfance.

En 2008 72% des jeunes sont sortis du dispositif vers emploi, formation, diplôme ou études.

Meurthe-et-Moselle, depuis 22 ans convention CG une assoc Adepape : mandatée pour accompagner les 21/26 ans issus de l'ASE et en besoin d'aide, surtout financière pour les études. 85 à 90 % de réussite aux diplômes, du CAP au DEA

Une approche différente de celle de la protection de l'enfance : pas de travailleur social.

Mais « l'heure serait plutôt aux coupes claires dans le soutien aux jeunes majeurs ».

ONED : les pouvoirs publics assument une suppléance familiale pour ces enfants et une responsabilité pour accompagne leur envol.

Information préoccupante : à la recherche du consensus

10 – 269 – ASH 23/04/10 – p. 22-23



La définition proposée par les organisations de travailleurs sociaux vaut le détour.

La proposition interministérielle a été présentée (cf. n° 11/2009) et la réflexion continue : conclusion à la fin des états généraux de l'enfance (01/06/10).

ANAS, ONES et Synd. PMI ont adressé leur définition à la secrétaire d'Etat à la famille.

Limiter le périmètre : ne pas inclure les faits « mineurs » ; éviter de cibler une trop large partie de la population qui serait « catégorisée » de ce fait.

Elle ne doit être qualifiée de « préoccupante » qu'après

évaluation par des professionnels (art. 375 code civil et 221-1 du CASF).

Pour l'administration la supposition de danger devient « préoccupante » à partir du moment où les professionnels « ont identifié le besoin de procéder à une évaluation pluridisciplinaire »

ADF : voudrait que soit supprimée la notion de gravité (art. 375 code civil, critère de signalement direct au parquet).

Idem pour le groupe piloté par la CNAPE qui voudrait également supprimer la « supposition » de danger mais rajouter le « besoin d'aide ».

A noter : un projet de texte réglementaire est en cours sur la transmission des données aux observatoires (cf. n° 2/2010)

Travail social, option marketing

10 – 276 – ASH 23/04/10 – p. 24-25



Bonne alerte ou faux débat ? Vous seuls pourrez trancher... mais cet article incite à une navigation Internet qui peut permettre de savoir où se situer.

Par Didier Bertrand, Dteur Sce IOAE (AVVEJ Paris)
Compte-rendu 1° séance de l'atelier 2 des états généraux de l'enfance : on y trouve beaucoup de mots venus « d'ailleurs ».

Positionnement par ex., issu des stratégies commerciales... nous devons être vigilants.

Le travail social « ne va plus de soi et doit sans cesse justifier son existence ».

2007 : le référentiel ES parle de « commande sociale éducative par différents donneurs d'ordre et financeurs » là où le Commissariat au plan en 1993 parlait de « demande sociale (...) celle de la prise en charge de la cohésion sociale et du lien social ».

Comment est-on passé de demande à commande ?

Jaques Ion relève d'autres couples sémantiques de cet ordre : « intervenant social / travailleur social, court terme / long terme, relationnel / éducatif... »... opposition présent / passé ? (In Le travail social en débats – La Découverte 2005).

En masquant la « commande politique » derrière cette « commande sociale » veut-on dépolitiser la question sociale, en faire un problème technique ?

Les alertes ne manquent pas: M. Chauvière (« chalandisation du social »), M. Dufour (novlangue et « généralisation de l'inauthentique »), M. Gori...

Dernière initiative en date : des états généraux pour l'enfance ...

Développement durable : dépasser l'effet de mode

10 – 249 – ASH 09/04/10 – p. 26-29



Le concept est beau mais les exemples forment une sorte de catalogue écolisant qui est intéressant mais dont on voit peu comment il pourrait signer une révolution des pratiques. Il nous semble que la PS, ayant intégré depuis longtemps approche territoriale, DSL etc., n'est pas en retard.

FNARS : « révolution à plus d'un titre »
Groupe SOS (éco sociale et solidaire) : « l'action sociale est en soi du développement durable »

Ne se limite pas à la préoccupation écologique.

La définition du 2e sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992) :

préservation de l'environnement, progrès économique et justice sociale.

Charte de l'environnement (2005): respect de la dignité, des droits et des valeurs des personnes.

Le développement durable est porteur d'une philosophie centrée sur l'homme et défend une approche globale des problèmes.

La loi 2002-2 entrerait en résonance avec lui.

Le travail social pourrait accompagner ces changements et le développement durable accompagner une métamorphose: travail avec individu mais aussi sur situations sociales globales.

Intégrer un volet spécifique dans les formations ? des réflexions sont en cours.

Mais certains redoutent des pressions sur des familles (attitudes économiques...) qui ont un problème plus essentiel de pauvreté.

Fdction Abbé-Pierre : « le développement, pour être durable, doit s'occuper des plus précaires »

La précarité énergétique fait de plus en plus souvent partie de l'accompagnement social.

Des démarches d'insertion prennent pour support la préoccupation environnementale : chantiers de nettoyage de rivière...

Mobilité : proposer des solutions hors du tout-voiture (Voiture & Co – www.voitureandco.com)

Le Creahi Poitou Charente a élaboré un « guide pratique du développement durable pour les établissements sociaux et médico-sociaux » (19 €)

Des initiatives (ESAT, MECS) centrées sur les réflexes éco-citoyens transmis au public : potager bio, recyclage....

Unccas : souhaite une réflexion plus globale.

Modifier en profondeur les modalités d'action ? Les tenants de ces démarches en attendent des effets de démocratisation des pratiques.

M. Chauvière : « le développement durable suppose (...) des engagements » de l'Etat....

Attention à la valeur refuge pour des professionnels en perte de repères....

A noter : un point de vue de Mme Hommage (IRTS Aquitaine) p. 23-24

« Le développement durable, tremplin pour de nouveaux modes d'intervention. »

Enjeux éthiques et sociaux abordés sous l'angle territorial. Coordination, multidisciplinarité, observation sociale sont des clefs de cette approche : « soutien à la constitution de systèmes organisés d'action concertée et territorialisée dans le cadre de la prise en charge de la cohésion sociale et du lien social »

Sur la proximité développement durable / travail social se reporter aux n° 10/2009 & 4/2009

Expériences, points de vue, éléments repérés



Nous adorons les unités parents-bébé. Voilà, c'est dit. La brocante sauvage, plutôt extraordinaire : à fouiller pour ceux qui sont à la recherche de l'innovation sociale.

Une unité parents-bébé : attention lien fragile

10 – 250 – ASH 09/04/10 – p. 30-33

Unité de Ste-Marguerite à Marseille : accueille des mères en difficulté relationnelle avec leur nourrisson (hospitalisation complète ou de jour) ; équipe « accueillante » avant tout, intervient « au moment utile » il ne s'agit pas de remplacer la mère. L'unité est ouverte aux familles et aux pères.

Prise en charge de 6 mois à un an, au cas par cas.

Souvent les femmes arrivent distantes vis-à-vis de leur enfant « puis un jour, la bascule va se faire, elles vont vraiment se tourner vers leur enfants, et c'est aussi ce qui fait qu'elles iront mieux »

Il existe 20 unités de ce type en France.

Une brocante sauvage encadrée par une association : les règles du marché

10 – 315 – ASH du 7 mai 2010 – p. 30-33

Depuis octobre l'assoc Aurore gère les 100 emplacements du Carré des biffins aux puces de Saint-Ouen. La présence des chiffonniers était une préoccupation croissante : population pleine de ressources, pas désaffiliée mais très précarisée

L'assoc gère l'organisation du Carré (attribution des places, et respect d'une charte signée par les biffins) et accompagnement social ; il n'y a pas de places pour tout le monde, il faut rester fermes sur les principes instaurés. Espace de socialisation même si pour l'instant l'accompagnement social est encore le parent pauvre du dispositif : il est abordé par le biais de l'insertion socioprofessionnelle.

Un « Accompagnement socio-éducatif lié au logement » dans les Bouches-du-Rhône

10 – 328 – ASH 14/0510 – p. 40-43

Mesure ASELL mise en œuvre depuis 20 ans par le CG ; le CCAS de Gardanne (04 42 65 79 10) aide une trentaine de personnes ou familles par an.

« ASELL accès » : aider à accéder à un logement stable et gérer les dépenses ; « ASELL maintien » accompagner les personnes en dettes locatives.

La mesure permet un suivi soutenu et régulier de 6 à 24 mois : gestion budget, accès aux droits, aspect relationnel aussi (sortir de l'isolement) en laissant les personnes libres de leurs décisions ; « ce n'est pas une curatelle »

Accès aux droits des étrangers : la place centrale des interprètes sociaux

10 – 330 – ASH du 14 mai 2010 – p. 36-39

Plusieurs dizaines d'interprètes sociaux interviennent chaque jour en France : facilite le travail des professionnels et augmente les chances de trouver des solutions: OFII, hôpitaux, CAF...

Travailleurs sociaux parfois méfiants : « tierce personne qui nous renvoie à notre propre fonctionnement » et crainte d'un manque de professionnalisme : ils doivent connaître les lieux d'intervention et leurs codes et être capables de se positionner dans une distance juste à la fois vis-à-vis du professionnel et de l'utilisateur. Et au final ils apportent un climat de confiance très aidant pour les professionnels.

« Tous les savoirs sont de droit pour tous »

10 – 317 – ASH du 7 mai 2010 – p. 34-35

Entretien avec Mme Héber-Suffrin, fondatrice du Mouvement des réseaux d'échanges réciproques de savoirs (MRERS).

Nés à la fin des années 70 à partir du constat qu'il faut s'appuyer sur ce que l'autre sait pour lui apprendre quelque chose (pédagogie coopérative Freinet, E. Morin et la complexité, G Bachelard...)

Dans le réseau chacun est offreur et demandeur de savoirs : démarche d'apprentissage et relationnelle (favorise la mixité sociale) ; peut être considérée comme proche du travail social communautaire.

Des travailleurs sociaux s'y sont impliqués : différent de la relation d'aide à laquelle ils sont habitués mais le mouvement est davantage du côté de l'éducation populaire que de l'action sociale.

Nous avons regroupé jusqu'à 700 réseaux, puis cela a diminué mais remonte depuis deux ans (500 connus aujourd'hui) ; plus que jamais nécessaire dans une société où tout est payant.

Lettre ouverte aux cadres des institutions sociales

10 – 259 – ASH 16/04/10 – p. 22-23

Par MM. Cocrelle (CSE), Lafuente (Dteur MECS) & Lesbats (Dteur structure expérimentale pour ados)

L'idéologie libérale voudrait nous cantonner dans « une fonction de décideurs copiée sur le modèle du chef d'entreprise ». « Principes émancipateurs mis à mal », et limitation des innovations sociales avec les regroupements d'assoc. Nous devons nous positionner, et il « est parfaitement justifié, même urgent, de développer une sociologie critique de la gestion et cela tout spécialement dans le secteur social au moment où celui-ci est confronté à son tour au tournant utilitariste » (M. Chauvière).

Professions sociales et établissements



Gratification : la version du Sénat ne satisfait personne. Reste l'examen par l'Assemblée nationale, c'est encore à suivre donc mais ce ne sera que provisoire... enfin lisez !!

10 – 247 – ASH 16/04/10

Gratification : les étudiants manifestent

Le 31 mars à l'appel du CNETS. Les préfets promettent de faire remonter les revendications.

Stages en travail social : le Sénat adopte un texte suspendant l'obligation de gratification Réactions

10 – 302 – ASH 09/04 & 07-14/05/10

La proposition de loi visait à une exception pour la gratification (voir 1/2010). Finalement suspension jusqu'au 31/12/12. Pas « une solution pérenne ».

Nouvel art. dans le CASF (L. 451-1-1) : les travailleurs sociaux doivent concourir à la formation des élèves et étudiants et les accueillir pour des stages à finalité pédagogique.

Ces stagiaires seront indemnisés des contraintes liées à l'accomplissement de leur stage (décret), mais pas d'autre rémunération ou gratification.

Le gouvernement transmettra au Parlement d'ici le 31/12/12 un bilan de ce dispositif transitoire pour « déterminer notamment » comment prendre en charge cette gratification: complexe, financements croisés (Etat, régions, Dpts, assoc...), ce qui induit déjà des inégalités sur le terrain.

Proposition de loi et séance sur le site du Sénat

A noter une étude en cours sur « la précarité des étudiants en travail social » (IRTS Montrouge) : 35% des étudiants interrogés vivent avec moins de 380 € par mois.... (Île-de-France)

La pilule est amère

CNETS : « Un droit ne se négocie pas, il s'applique » ; refus de cette proposition.

UNEF : demande de revenir sur cette « réglementation d'exception »

Collectif Génération précaire : « abasourdi »

Idem FNAS FO, CFDT santé sociaux, FAGE...

ANAS : « un pis-aller »

ONES : « impact très ponctuel » et la difficulté à trouver des terrains de stage a d'autres causes aussi

Moratoire jugé trop long : enterrement de la gratification ? tout le monde sera vigilant. L'ANAS voudrait obtenir fin juin 2011.

GNI & Aforts : seront vigilants aux solutions avancées et au maintien de l'alternance. Sentiment d'un grand gâchis : ... pour 22 millions. « Comment valoriser les formations sociales auprès des jeunes ? »

Journée de mobilisation le 6 mai

Sur la question de l'alternance au sens large ; débats en régions... où l'on reparle de gratification.

A Marseille les étudiants proposent un dispositif alternatif : « un médiateur » par région pour accompagner établissements et étudiants.

Aforts et GNI veulent des réponses sur le calendrier et présenteront une synthèse des propositions sur l'alternance à Mme Morano le 18 mai ; un « livre blanc » devrait être produit.

10 – 273 – ASH 23/04 & Le Monde 24/04/10

Accès des étudiants français aux écoles belges d'éducateurs : la CJUE se penche sur la politique des quotas

La cour saisie d'un recours en annulation d'un décret (2006) limitant à 30% de l'ensemble des inscrits la proportion d'étudiants non résidents.

Le droit de l'UE s'y oppose: différence de traitement par la nationalité. Sauf à la justifier « par l'objectif visant à maintenir un service médical de qualité », les non-résidents ne restent pas.

Si la juridiction belge estime que ce risque existe, elle doit rechercher des mesures moins restrictives.

Nous signalons dans le numéro 4

10 – 280 – ASH 23/04/10

Une conférence nationale des formations sociales

Se tiendra le 26 octobre sous l'égide de l'ARF et de la DGCS : confronter analyses & diagnostics et tracer des perspectives.

Contribuera à « l'actualisation des orientations nationales » publiées en 2011 (après avis du CSTS)

Une nouvelle recommandation de l'ANESM

Sur la participation des usagers dans les établissements relevant de l'addictologie.

10 – 312 – ASH 07/05/10

66% des établissements se sont déjà engagés dans l'évaluation interne selon l'ANESM

Données disponibles dans le rapport d'activité 09.

Disparités entre les secteurs : en protection de l'enfance 65% ont commencé la procédure (55% en 08) ; 80% des établissements et services pour personnes handicapées sont concernés (72% en 08).

10 – 331 – ASH 14/05/10 – p. 33-34

Inquiétude des gestionnaires de lieux de vie

Article d'A. Souchay, Pdt Assoc FASTE

La loi de finances 2010 impose l'application d'un taux réduit de TVA à la fourniture de logement et de nourriture par ces structures...

Qui jusqu'à présent n'étaient pas soumises à la TVA, donc la réduction ne les avantage pas.

Et « fournissent » plus que nourriture et logement (entrent dans la loi 2002-2)...

Côté diplômes dans le numéro 4

10 – 281 – ASH 23/04/10

Le diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé : « cahier juridique » / p. 39-54

Nouvelle refonte après une 1^o réforme (2005)

Aménagement du CAP

« agent de prévention et de médiation »

Arrêté du 23 février 2010, J.O. 05/03/10

10 – 290 – ASH 30/04/10 (p. 19-20)

Fonction publique : les syndicats veulent une reconnaissance du niveau des diplômes sociaux et l'accès à la catégorie A

Cadre de la refonte des grilles indiciaires ; devant une fin de non-recevoir, ils ont saisi le ministre.

Nos éléments sur le handicap



La maison d'accueil c'est magnifique et il en faudrait davantage, à aller voir. De manière générale nous conseillons les ressources et expériences car le reste est plutôt morose ou complexe, voire les deux.

10 – 265 – ASH 23-30/04 1 07/05/10

Réforme de l'AAH (Voir n° 1/2010)

Communiqué du ministère de la solidarité

Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2011 (au lieu du 1er juin 2010), le projet de décret ayant reçu l'avis favorable du CNDPH.

Ce délai doit permettre une préparation en concertation avec les assocs et la CNAF.

La déclaration trimestrielle garantit « plus de réactivité à l'évolution » des situations et l'AAH pourra être cumulée avec des revenus d'activité pendant 6 mois à hauteur de 1,3 SMIC (au lieu 1,1).

Critiques de APF, CNPASAA & FNATH

La déclaration de ressources doit se faire chaque trimestre et non plus d'annuelle : difficile pour des personnes vulnérables qui

pis est... et pour la CAF.

Le nouveau régime de cumul AAH / Activité moins favorable pour les invalidités de plus 80%.

L'UNAPEI se félicite des dernières modifs

La réforme ne s'appliquera pas aux 110 000 travailleurs ESAT&CAT

Le gouvernement s'engage à neutraliser la perte de 30 € pour 41 000 allocataires.

10 – 308 – ASH 16/04/10 & 07/05

Accessibilité : nos éléments – 10 - 308

La loi 2005 fixe l'échéance de 2015 et depuis 2005, 5% à 15% des travaux ont été réalisés... il faudrait investir 20 milliards dans le secteur public... (07/05)

Les préfets organiseront des Journées territoriales de l'accessibilité d'ici le 31 mai constats partagés, et démultiplier les actions (16/04)

Les inquiétudes dans le numéro 4/2010

10 – 265 – ASH 16/04/10

AVS : les syndicats interpellent le gouvernement (p. 17)

Le CNCPH s'oppose à la proposition de renouveler l'accord de 2009 qui ne « concernera qu'une partie » des AVS : voir n° 3/2010

Tarifs plafonds : le cri d'alarme des ESAT parisiens (après alertes de APF et Andicat) – p.16

Expériences et ressources repérées

10 – 260 – ASH 16/04/10

Une maison d'accueil familial - p. 28-31

La maison Marie-Claude-Mignet (Vendée) accueille depuis fin 2007 des adultes en situation de handicap avec leurs parents âgés : sans limitation de durée et chaque membre de la famille pourra rester dans la maison au décès de l'autre.

Tel. : 02.51.64.78.00.

Autisme, comprendre et agir. Santé, éducation, insertion, Mme Rogé – Ed. Dunod 2008 – 26,50 €

Un entretien avec l'auteur p. 32-33,

Et présentation sur le site de l'éditeur

10 – 288 – ASH 30/04/10 - p. 28-31

Un ESAT dans le monde du spectacle

Depuis 25 ans la troupe Eurydice-ESAT, à Plaisir, réunit des personnes en situation de handicap psychique qui exercent des métiers du spectacle. www.cat-eurydice.asso.fr

10 – 296 – ASH 30/04/10

Jeunes handicapés et école dans le monde

En France depuis 2005 principe de l'inclusion scolaire : 180 000 élèves accueillis par l'EN

Et ailleurs ? : la Veille scientifique et technologique n° 52 de l'Institut national de Recherche pédagogique s'interroge.

Construire une société ouverte à tous

Plaidoyer publié par l'APF à travers 10 thématiques

Expose les difficultés et appelle à des engagements.

10 – 307 – ASH 07/05/2010

Vivre et grandir polyhandicapé

Présentation et sommaire sur le site de Dunod

Dir. D. Juzeau – Ed. Dunod – 256 p. 23 €

Nous signalons dans le numéro 4 / 2010

10 – 266 – ASH 16-23/04/10

L'organisation et les missions des services de santé des étudiants sont précisées

Circ. 10-0008-04/03/10, BO ESR n° 14 – 08/04/10

Repérage, accompagnement et intégration des étudiants handicapés en font partie.

Nouveaux services en matière d'orientation

Onisep, outre son portail, met en place le service

mon orientation en ligne

D'autres espaces traiteront bientôt des problématiques sociales...(communiqué EN)



Notre sélection dans le numéro 3/2010



ASH du 9 avril 2010 – 10 254

Les attributions des nouveaux ministres « sociaux » sont fixées

Décrets n° 10-352 à 354 du 01/04/10, JO 02/04/10
 CTP 4 nouveaux bassins d'emploi couverts
 Décret n° 2010-335 du 30/03/10, JO 31/03/10
 Publication de la convention de nations unies relative aux droits des personnes handicapées
 Décret n° 2010-356 du 01/04/10, JO 03/04/10
 ASH du 16 avril 2010 – 10 267
 L'instrument européen de micro-financement
 Progress en faveur de l'emploi et de l'inclusion est institué .
 JOUE L87 07/04/10

Les cahiers juridiques des ASH



Les prestations aux personnes handicapées

ASH du 9 avril 2010 – 10 252
 Régime au 01/04/2010 :AAH + 2,2% (p. 45-52)
 Le lancement des ARS
 ASH des 9 (p. 39-44) et 16 avril (p. 37-43) 10 268



« Rebond pour l'emploi » pour les chômeurs en fin de droits : le plan et les réactions

10 – 270 – ASH 23/04/10 – 5-6 & 18-19



On attendait des solutions, elles sont à lire

en détail. Ce ne peut pas être une panacée mais elles ont le mérite d'exister.

Etat, patronat et 4 syndicats ont finalisé un accord devant concerner 325 000 demandeurs d'emploi en fin de droits et sans ressources.

705 millions de nouveaux financements prévus : Etat, Unedic et FPSPP.

Les régions devraient être sollicitées pour financer 20 000 formations: 345 000 personnes seraient alors concernées (838 millions en tout).

Contrats aidés et formations rémunérées

50 000 nouveaux CIE créés en secteur marchand (176 millions, Etat).

120 000 CAE redéployés en secteur non marchand (déjà financés - loi de finances 2010).

45 000 nouvelles actions de formation adaptées à ces problématiques (310 millions - FPSPP / Unedic)

Et 25 000 places pourront être mobilisées (Pôle emploi) ; rémunérées à hauteur de 610 € / mois.

Une aide exceptionnelle

460 € versés pendant 6 mois maxi : entre 70 000 et 110 000 personnes devraient être concernées.

Ce « filet de sécurité » est un dernier recours lorsque ni contrat aidé ni formation possibles et ceux qui refuseront un contrat ou une formation n'y auront pas droit (M. Wauquiez).

Le plan devrait être opérationnel pour fin mai

Et les allocations versées rétroactivement à compter du 1er janvier dernier.

Un comité de suivi sera créé.

Accueil mitigé

Solidarités Nouvelles face au chômage (SNC) : plutôt satisfaite et prend acte de la qualité des discussions.

AC ! MNCP & Comité national des privés d'emploi (CGT) parlent « d'aumône ».

SNC, comme les autres assocs, regrette la durée de l'allocation, trop réduite.

Elles seront vigilantes à ce que les chômeurs de longue durée ne subissent pas une « double peine » (SNC) : pas d'allocations si refus d'offre.

SNC : pourquoi créer des dispositifs spécifiques « au lieu d'élargir le CTP » par ex ?

Sceptiques sur la capacité de Pôle emploi à absorber une charge de travail supplémentaire : identifier les personnes concernées.

ARF : « scandalisée » elle a été exclue de la table ronde ... et les régions sont mises à contribution.

Légère diminution du nombre de demandeurs d'emploi en mars

10 – 285 – ASH 30/04/10 – p. 9



Il n'y a plus qu'une grimace, c'est déjà quelque chose.

Catégorie A : - 0,2% en 1 mois

Catégories A/B/C : + 0,5% en 1 mois (+ 12,3% en 1 an) - tenus faire actes de recherche d'emploi

Moins 25 ans en catégorie A

- 1 % en 1 mois

Mme Lagarde : mouvement identique « pour le 5e mois consécutif, grâce notamment à la relance de l'apprentissage par le gouvernement »

Cette amélioration se ressent aussi sur chômeurs longue durée et seniors (stabilisation)

Entrées (A/B/C) : + 1,4% en 1 mois (- 2,8% sur 1 an)

Sorties (A/B/C) : - 1 % en 1 mois (+ 8,1% sur 1 an)

569 400 demandeurs d'emploi cat. A avec des droits ouverts au RSA : + 21,2%

DARES/Pôle emploi – Indicateurs n° 25 – avril 10

50 propositions pour dynamiser l'économie sociale et solidaire

10 – 283 – ASH 30/04 & 14/05/10



C'est bien et c'est à suivre. L'engagement de l'Etat une fois encore, les mots sont durs.

Rapport Vercamer : ESS « entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi »

Prendre en compte ses spécificités : ni l'enfermer dans un ghetto, ni la traiter dans une « optique strictement libérale »

Gouvernement : volonté de « favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun au secteur »

Nécessité d'un engagement fort de l'Etat : ESS « le plus souvent hors du champ de vision et de préoccupation des administrations centrales »

Développer activités et emplois en s'appuyant sur les chambres régionales de l'ESS

Promouvoir enseignement et formation à l'ESS

Gouvernement : l'étudiera avec l'EN entre autres.

Assurer l'effectivité de la mise en œuvre des mesures prises, faciliter l'accès aux fonds structurels européens, sécuriser les financements...

Gouvernement : envisage un pilotage local

Créer une structure au sein de l'Etat ayant en charge ce secteur.

Faciliter la réinsertion de certains publics fragilisés (aides et accompagnements adaptés)

Gouvernement : ministres emploi et cohésion sociale réuniront le Conseil supérieur de l'économie sociale prochainement.

Gouvernement : pourquoi pas une labellisation ?

A noter : une des 10 premières conventions validées au titre au grand emprunt engage 100 millions pour développer l'ESS (ASH – 07/05/10)

Le rapport est bien accueilli, mais des réserves sont faites sur le projet de labels

CPCA : crainte d'une confusion nuisible devant des assoc « entreprises sociales »

Extraits d'un entretien avec le médiateur de Pôle emploi, qui a démissionné, et réactions

10 – 270 – ASH 23/04 & 14/05/10



Nous espérons que le rapport serait de quelque effet... mais nous ne nous attendions pas à celui-ci.

Un mois après avoir remis son rapport d'activité, M. Genuini a démissionné (voir n° 3/2010).

« La fonction de médiateur n'est pas une priorité de Pôle emploi » : équipes trop restreintes dont certains membres occupaient une autre fonction (liberté de parole non garantie).

« Les propositions que j'avais formulées pour améliorer le fonctionnement interne ont été suivies d'un grand silence »

Les conseillers ou directeurs d'agence « ont dit se reconnaître dans ma description (...) aimeraient qu'on les mobilise sur des valeurs comme la qualité de service aux usagers ».

SNC regrette cette démission et demande que ses recommandations soient appliquées.

M. Charpy (Dteur Pôle emploi) indique que ses propositions sont en cours de traitement ; un nouveau médiateur va être recruté.

Nous signalons dans le numéro 4



10 – 282 – ASH 23/04/10

Enquête besoins en main-d'œuvre 2010

Concerne secteur privé et une partie du public
19,7% de ces employeurs envisage au moins une embauche, soit près de 1,7 million d'embauches

Le sanitaire et social représente 12,4% de l'ensemble : animateurs notamment.

39,9% des prévisions sont assorties de difficultés de recrutement, notamment en santé et action sociale.

Services à la personnes : un point sur 2008

Principalement des « services classiques » (assistance aux personnes âgées, garde-malade...)

Croissance moins « vive » qu'en 2007

DARES – Analyses n° 20

10 324 – ASH – 14/05/10 – p. 18-19

Un rapport du CAE : les mobilités des salariés

La flexibilité des emplois s'est développée, mais peu de mobilités et généralement subies.

Inciter à la formation : chèque formation, bonus-malus sur les cotisations d'assurance chômage....

Sécuriser les mobilités : compléments salariaux, aides à la mobilité géographique...

Mieux accompagner les chômeurs (sanctions par une autorité indépendante)

Substituer le CTP à la CRP

Mettre en place une structure interministérielle consacrée aux mobilités.

10 310 – ASH – 07/05/10

Pour une dynamique territoriale de l'emploi

Rapport de Pôle emploi disponible en ligne.

Développer des partenariats à tous les échelons synergies et liens renforcés avec les employeurs.

Petit mémo sur le RSA dans le numéro 4

10 – 289 – ASH 23-30/04/10



Dont acte et à suivre donc : la montée en charge.

Déclaration du ministre des Solidarités actives

Il va engager une démarche pour « accélérer la montée en charge du RSA activités ».

Il était perçu par 626 000 foyers en février.

Mieux informer les personnes qui travaillent et pourraient en bénéficier.

Faire le point sur les facteurs qui le freinent.

Petit volet réglementaire

De nouvelles précisions (30/04 – p. 7)

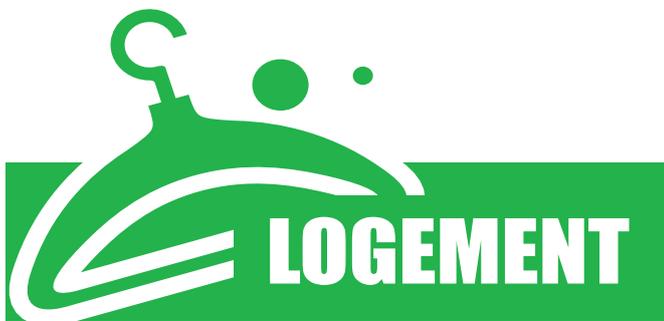
Circ. n° DGCS/MS/2010/64 du 6 avril 2010

Recouvrement RSA activité, et autres points.

Précisions sur la prise en compte des revenus présentant un caractère exceptionnel (23/04)

Circ. n° DGCS/MS/2010/65 du 18 février 2010

Montant et nature des revenus, calcul des droits.



Voir en biblio du 14 mai un entretien avec l'auteur de Pourquoi les SDF restent dans la rue et une expérience d'ASELL dans les Bouches-du-Rhône dans le dossier expériences repérées

Les « états généraux du logement » : 15 propositions pour refonder la politique du logement

10-306 – ASH 07/05/10 & Le Monde 05/05/10



Que dire ? La réponse est déjà négative.

Plus de 30 organisations ont présenté une plate-forme de 15 propositions (assocs : élus, insertion par logement, consommateurs, organismes du logement social, opérateurs privés...) dont ils veulent débattre avec les pouvoirs publics.

« Mobiliser les acteurs autour d'un pacte de responsabilité (...) pour un service d'intérêt général » : réaffirmer l'Etat comme garant de la solidarité nationale et de l'équité territoriale, et désigner un chef de file.

Consacrer au moins 2% du PIB au logement (1,8% aujourd'hui).

Développer une offre correspondant aux besoins: loi d'orientation foncière, réévaluation aides à la pierre...

Mobiliser le parc privé pour le DALO.

Améliorer les parcours résidentiels : réévaluer les aides à la personne (augmentation du forfait charges), maintenir l'APL en cas d'impayés, accompagnement social dans les commissions de prévention expulsions, GRL pour tous, prendre en compte les besoins des jeunes....

Fdtion Abbé-Pierre : « la systémie de la chaîne du logement » nécessite d'aborder la question pour l'ensemble des couches sociales.

Ministère : pas invité en amont aux débats.

M. Apparü réservé sur les 2% du PIB et pas d'accord pour mobiliser le parc privé (DALO).

Mobilisation inter associative pour un droit à l'hébergement « pour tous »

10 – 295 – ASH 30/04/10 – p. 22



La seule chose que l'on peut saluer c'est la pugnacité des associations.

Appel initié par la FNARS qui dénonce l'accueil des sans-abri et des demandeurs d'asile.

Manque de places « criant et chronique ».

Demande la construction de logements sociaux

« Près de 15 000 demandeurs d'asile en attente d'une entrée en CADA (...) Grave crise » ; l'ATA ne suffit pas pour survivre et l'accès au travail est limité....plus d'un tiers n'ont rien....

Appel à déposer collectivement des dossiers DALO en préfecture et des recours en référé dans les tribunaux administratifs.

Rénovation urbaine : les quartiers changent mais pas la population et un entretien sur la mixité sociale

10 – 244 – ASH 09/04/10 & Gaz Com 12/04/10



Pour le bilan, il ne vous étonnera pas. Et l'entretien est à lire : d'entrée vous y apprendrez que « mixité sociale » n'est défini nulle part... nous n'aimons pas les concepts non définis... et vous y lirez des choses comme toute assez peu alarmistes. A voir.

Rapport comité d'évaluation (CES) 5 ans après le début du programme : 3 processus mis en œuvre.

1. Reconstitution hors site des logements sociaux démolis ;
2. Relogement en dehors du quartier des habitants des logements sociaux ;
3. Diversification de l'habitat sur les sites de rénovation urbaine.

On ne reconstruit pas assez vite : à terme démolitions compensées à 97% mais le « déficit temporaire » élevé accroît les tensions.

Logements reconstruits pour moitié hors site... mais fortes disparités selon les endroits....

Les logements neufs sont plus petits que les anciens : risques d'inadéquations offre/demande.

Le logement dans le neuf reste rare et 70% des ménages seraient relogés sur site : les ménages veulent rester, retard dans la reconstitution des logements hors site et « manque de volonté politique pour favoriser la mixité sociale »

Pour les ménages relogés, augmentation en moyenne de 30% du reste à charge....

Le « retour des classes moyennes » est revu à la baisse : les marchés locaux ne le permettent pas.

L'Anru connaîtra des problèmes de trésorerie dès 2011....

Prochainement en ligne sur www.anru.fr

Entretien avec M. Vanoni, économiste

Qu'est-ce que la mixité sociale ?

« Aucune définition précise » si ce n'est par la négative : on sait ce qu'est un « ghetto ».

Souvent la mixité est là et on ne la voit pas : la population du parc social n'est pas homogène ; retraités, jeunes, chômeurs.... Plus homogène en ZUS mais pas aussi tranché qu'on le dit.

Elle-elle en recul ?

Les « positions se sont figées » : turn-over plus lent dans le parc social et le privé est devenu trop cher.

La pauvreté se concentre et avec le PNRU des gens parfois relogés dans des secteurs non rénovés..

Elle demeure un des grands objectifs pourtant....

La mixité sociale « chacun préfère que cela se passe un peu plus loin » et quand l'image d'un quartier est mauvaise, les investisseurs n'y viennent pas.... Et il demeure peu attractif.

De toute façon à grande échelle, il y « davantage de personnes pauvres ou modestes que de personnes aisées »....

Risque-t-on de la « ghettoïsation » façon USA ?

Il y a des zones de non-droit. Pratiques délinquantes et aussi déficit de l'organisation publique : transports, poubelles, écoles....

Cela dit en 5 ans 40% des habitants d'une ZUS bougent : ces quartiers sont aussi des lieux de recyclage de la population.

Comment favoriser la mixité sociale dans l'habitat ?

Il faut construire et équiper les quartiers: recréer les conditions de la mobilité.

Biblio : Logement et cohésion sociale. Le mal-logement au cœur des inégalités – Ed. La Découverte 2007 – 234 p – 25 €

Nous signalons dans le numéro 4



Dont acte donc pour une opérationnalité des SIAO au 15 septembre !

10-311- ASH 07/05/10

Une nouvelle procédure pour demander un logement social à partir du 1er octobre prochain

Décret n° 2010-431 du 29/04/10, JO 02/05/10

Un formulaire unique sera permettra d'obtenir un numéro d'enregistrement.

Tous les acteurs du logement social d'un même Dpt (et de la Région Île-de-France) partageront les informations.

Demande valable 1 an à compter de sa présentation initiale.

A noter : le DAL s'inquiète ; rien n'indique de prise en compte de l'ancienneté des demandeurs au moment du passage au nouveau dispositif ; cela pénaliserait les demandeurs DALO (ASH 14/05)

10 – 291 – ASH 30/04/10 – p. 14-16

Aménagements réglementaires autour du DALO

Décret n° 2010-398 du 22 avril 10, JO 24/04/10

C/ procédure de dépôt de dossier (plus souple) , assistance des personnes exerçant un recours et attribution de logement d'urgence

Mise en œuvre des SIAO

Consignes de M. Apparau aux préfets

Circ. D10006928 du 8 avril 2010

Sur ce dispositif voir n° 2 / 2010

M. Apparau veut qu'ils soient opérationnels le 15 septembre de manière à être actifs avant l'hiver.

10 – 299 – ASH 30/04/10

Le Conseil européen débloque des fonds pour le logement des plus démunis

Extension du soutien financier de l'UE à la construction de logements sociaux (FEDER).

Communiqué n° 900/10 du 26/04/2010



Le projet de réforme de la psychiatrie divise le secteur

10 – 274 – ASH 23/04 & 14/05/10



Le débat est une bonne chose. Nous aimons

l'idée « d'alliance thérapeutique ».

Réforme présentée le 5 mai en conseil des ministres par le ministre de la Santé

La loi de 1990 (« droits et protection des personnes hospitalisées pour troubles mentaux ») doit être révisée tous les 5 ans mais cela n'a jamais été fait.

Concerne près de 70 000 patients par an.

Principale nouveauté de la réforme (ministère de la Santé) : permettre de contraindre un patient à se soigner en ambulatoire ; ce cadre juridique remplacerait les sorties d'essai.

Simplifications : un seul certificat médical (2 actuellement) et observation de 72 h avant une prise de décision sur la suite (au lieu de 24h).

Admission par le directeur de l'établissement en cas de péril imminent pour la santé d'une personne (en l'absence de tiers qui le demande).

Levée des soins : après consultation d'un collège de 3 soignants

7 organisations professionnelles (dont USP/SPEP/CFDT...) estiment que le texte n'offre pas les garanties nécessaires et qu'il y a là un déficit de liberté, « une évolution vers le sécuritaire »

Le SPEP : cette contrainte n'est pas suffisante en elle-même, mais doit déboucher sur une alliance thérapeutique (moyens et formation).

Un collectif de 16 organisations (dont FEHAP, FHF, SPF...) satisfait mais souhaite que l'obligation de soins soit subordonnée à une situation de trouble mental médicalement établie et légitimée par l'ampleur du trouble « l'hôpital est un lieu de soins et non une prison ».

Le collectif souhaite également que soient plus explicites les modalités d'intervention du juge.

Un éclairage: le numéro 4 de Pratiques en santé mentale revient sur 25 ans de politiques de santé mentale - 12 € - Tel. 01 45 96 06 36



Les pistes du gouvernement pour faire reculer la violence, des précisions de M. Sarkozy, la proposition de loi « Ciotti » et des réactions

10 – 256 – ASH 16-23/04 & 14/05/ &

Le Monde 27-29/04 & 06/05/10



Voilà, alors vous lisez et puis nous attendons le bilan : que faire d'autre ?

M. Chatel en clôture des états généraux de l'école.

Doubler les effectifs des équipes mobiles de sécurité (et désignation de magistrats référents).

Sortir des classes les « élèves perturbateurs » (structures « adaptées ») et rendre effectives les sanctions c/ allocations familiales (cf. 2/10)

Cartographie des établissements concentrant des difficultés : avec programme CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) expérimenté à partir de la rentrée 2010.

Nouveaux indicateurs pour l'enquête SIVIS (système d'info et vigilance sur sécurité scolaire) : départementale, elle sera publiée trimestriellement.

Une enquête nationale de victimation sera réalisée avec l'OND : 300 collèges tirés au sort.

Présentation d'un « plan santé » d'ici fin 2010

Un comité de pilotage suivra et évaluera.

On peut consulter un rapport de M. Bauer.

Précisions de M. Sarkozy

Projet Ciotti c/ suspension allocations familiales pour absentéisme, (voir ci-dessous) : il espère un vote avant l'été et entrée en vigueur à la rentrée.

Élèves perturbateurs : « structures d'un type nouveau » (apprentissage de la règle, respect de l'autorité et goût de l'effort). Ces internats accueilleront pendant au moins un an 20 ou 30 élèves (13/16 ans ayant été exclus au moins une fois par un conseil de discipline) ; professeurs EN volontaires et éducateurs PJJ ; une dizaine devrait ouvrir dès l'année prochaine.

Dans les 53 établissements identifiés comme « particulièrement sensibles » : policier ou gendarme référent sur la base du volontariat du chef d'établissement. Ceux qui refuseront « devront le signaler par écrit au ministère de l'intérieur »

« Référents justice » à désigner par les parquets : « améliorer (...) l'information [est] crucial » (des parquets aux chefs d'établissements).

Former les 14 000 personnels de direction à la gestion de crise d'ici 2012.

Suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme : la proposition de loi « Ciotti »

10 – 303 – ASH 07/05/10 – p. 6-7

Apporter une réponse « graduée et adaptée » ; et s'appuyer sur « un équilibre entre soutien des parents et effectivité de la sanction ».

Si absentéisme (au moins 4 demi-journées non justifiées sur un mois), le chef d'établissement le signalerait à l'inspecteur d'académie qui adresserait un avertissement à la famille (saisine du CG en vue contrat responsabilité parentale)

Si cela se reproduit dans la même année, l'inspecteur d'académie devrait saisir le Dteur CAF qui aurait compétence liée pour suspendre immédiatement versement allocations familiales.

Reprise du versement si l'inspecteur constate une assiduité pendant au moins un mois (rétroactif).

Permettre aux parents d'être à l'initiative de contrats de responsabilité parentale

Présenter et proposer à tous les stades les différents outils d'accompagnement mobilisables.

Des réactions

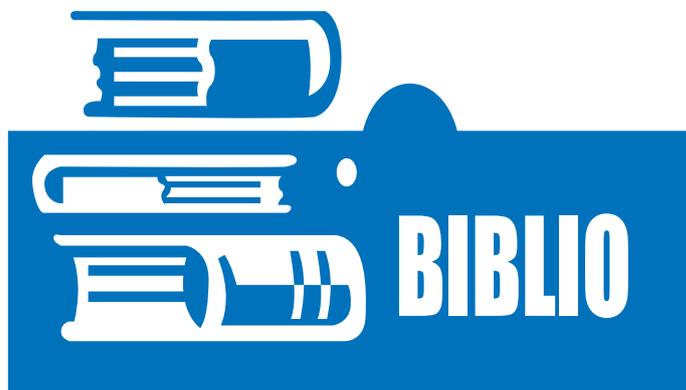
*** Etats généraux : méthode participative saluée mais les résultats déçoivent : la question sociale n'a pas été abordée et le rôle des personnels sociaux et médicaux été ignoré.**

Les syndicats d'AS : les AS de l'EN sont formés à la médiation, la gestion des conflits, la prévention des conduites à risques.... Et on double les équipes mobiles de sécurité...

* Allocations familiales : dispositif semblable à celui supprimé en 2004 ; 8000 suspensions entre 2000 et 2004, selon la CNAF qui est défavorable à cette mesure « les allocations familiales ne sont pas une récompense, mais une compensation » ; les professionnels y sont opposés (voir n° 3/2010)

* Internats pour les élèves « perturbateurs » : « éloignement et enfermement » ne résolvent jamais rien ; il vaudrait mieux s'appuyer sur les dispositifs classes-relais (et évaluer l'existant).

FSU&CGT comment faire alors qu'on réduit les moyens de l'EN et de la justice ? »



ASH du 9 avril 2010 – 10 251

Construire une démarche d'expertise en intervention sociale

L'expertise est un outil pertinent pour prouver la capacité à remplir les missions assignées : axes théoriques et enjeux pratiques.

Présentation et sommaire sur le site de l'éditeur

A. Guellil & S. Guitton-Philippe – Ed. ESP – 22 €

ASH du 16 avril 2010 - 264

La parole de l'enfant en souffrance – Accueillir, évaluer et accompagner

2 pédopsychiatres pour aider à décrypter une parole toujours signifiante ce qui ne veut pas dire qu'il faille toujours la prendre au pied de la lettre.

Distinguo vérité intérieure / véracité des faits.

Présentation et sommaire sur le site de l'éditeur

MM. Hayez & Becker – Ed. Dunod - 224 p – 24 €

ASH du 23 avril 2010 - 277

Voir en coup de cœur un entretien «Il y a confusion entre la dignité et le sentiment de dignité»

L'invention de la culture hétérosexuelle

Extraits d'un entretien avec l'auteur (p. 34-35)

L'homophobie a des convergences avec le racisme, l'antisémitisme... mais la différence est qu'elle familiale aussi et pas « seulement » sociale.

Avancées notables : PACS...

L'homosexualité féminine n'est pas mieux acceptée que l'homosexualité masculine : ces femmes subissent homophobie et sexisme...

Les lois punissant l'homophobie ne sont pas appliquées, effet symbolique (03 & 04).

Les différents milieux sociaux ne diffèrent pas dans l'homophobie mais dans les modalités de son expression : violence plus physique dans les milieux populaires et plus symbolique dans la bourgeoisie.

Chez les jeunes homosexuels 5 à 15 fois plus de tentatives de suicide que chez les autres jeunes : tout renvoie à l'hétérosexualité.

Jusqu'à présent ministère EN assez réticent et rien dans les manuels scolaires.

Les travailleurs sociaux vous paraissent-ils suffisamment formés à l'écoute de ces jeunes ?

« Je crains que non, malgré leur bonne volonté » peu de choses là-dessus dans leur formation initiale.

A Montpellier « le Refuge » accueille des jeunes homosexuels rejetés par leur famille mais il y a peu de structures de ce type. <http://www.le-refuge.org/>

L.G. Tin - Ed. Autrement – 2008 – 20 €
Petite présentation sur le site de l'éditeur
A noter : Il existe un livre de témoignages d'adolescents du
Refuge (ASH 14/05/10 – p.46)
Casse-toi ! – J-M. Périer – Oh ! éditions – 14,90 €

ASH du 30 avril 2010 - 293

La démarche qualité dans le champ médico-social. Analyses critiques, perspectives éthiques et pratiques

D'accord pour améliorer le suivi éducatif ou thérapeutique et rendre des comptes mais le comment pose question et ne doit pas supplanter le « pourquoi ».

Préface de Michel Chauvière.
Dir. X. Gallut & A. Qribi – Ed. érès – 176 p. – 23 €

ASH du 7 mai 2010 – 10 316

Trois revues

Le numéro 105 de VST (Céméa – Ed. érès – 16 €)

Mais Que font les éducateurs ?
Principes fondateurs du métiers en contradiction avec les orientations de la société actuelle.
Présentations de pratiques « traditionnelles » et plus spécifiques (commissariat...) et enjeux d'avenir...
Présentation et commande sur le site des Céméa

Le n° 157 d'Informations sociales (CAF – 6,50 €)

Comment fabriquer une politique sociale ?
On s'intéresse généralement à leur mise en œuvre et évaluation ;
ici décryptage des processus de construction : acteurs, lobbies, principes... avec des exemples (RMI, DALO...)
Présentation et commande sur le site de la Caf

Le n° 50 de Plume (Clicoss 93)

Le travail social à l'heure internationale
Nouvelle dimension de la mondialisation : formation dans l'espace européen, risques de marchandisation...
A télécharger sur le site Seine-Saint-Denis

ASH du 14 mai 2010 – 10 327

Pourquoi les SDF restent dans la rue

Extrait d'un entretien avec l'auteur, spécialiste de l'urgence sociale dans l'administration (p. 44-45)

Quelles évolutions avez-vous observées ?
Cette question réapparaît dans les années 80 et on privilégie les réponses d'urgence ; à partir de 95, professionnalisation (SAMU social...).

Tournant en 06-07 et mouvement Don Quichotte : revendication des gens eux-mêmes et concept de stabilisation. La conditionnalité est remise en question (lier l'aide à la réussite de l'insertion).

Vous parlez de « vision socio-économiste » des sans-abri ?
C'est estimer que cette question disparaîtrait s'il y avait des emplois et des logements mais c'est plus complexe et le constat de cette complexité n'impacte peu les stratégies mises en place.

Vous dites que le passage entre urgence et insertion est plutôt étanche...

Le public de l'urgence est différent de celui de l'hébergement d'insertion et penser que libérer des places d'insertion fluidifierait tout le circuit est une « illusion », ces places ne seraient pas occupées par les gens venant de la rue, trop fragiles et isolés pour s'adapter aux contraintes des centres.

La stabilisation permettrait de faire de ces « aides élémentaires » des droits effectifs et durables ; mouvement amorcé avec le RMI par ex.

Quid de risques de marginalisation définitive ?

Il y a un désir naturel de s'insérer socialement, et de ne pas vivre en structure d'urgence : les exclus aussi sont spontanément mobiles.

Pascal Noblet – Ed. de l'Aube – 204 p. – 21 €

Quelle justice pour les enfants délinquants ?

Un débat entre MM. Goasguen et Rosenczweig mené par Mme Réju : ne pas aborder le thème de l'enfance sous le seul prisme de la justice pénale.

Ils appellent à rédiger un nouveau code porteur d'une « politique ambitieuse ».

Extraits sur le site du journal La Croix

Ed. Autrement - 148 p. – 15 €

Le Monde du 26 avril 2010 - 278

La société du malaise

Émancipation des mœurs, transformations de l'entreprise et du capitalisme semblent affaiblir les liens sociaux : cette vision est franco-française.

Le sociologue revient sur la construction de cette notion et compare avec les USA.

« Il faut placer l'accent sur le concept de capacité » ; « aucune impossibilité de faire évoluer les esprits »

Voir un entretien dans Le Monde avec l'auteur

A. Ehrenberg - Ed. Odile Jacob – 448 p. - 23,90 €



ASH du 9 avril 2010 - 253

Le mandat du Médiateur de la République est prolongé

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi organique qui créera un défenseur des droits dont les attributions incluront les siennes (au plus tard jusqu'au 31 mars 2011).

Aides réclame la transparence sur les crédits régionaux de la lutte contre le sida

Craint que son réseau ne reçoive en 2010 700 000 € de moins qu'en 2009...

Act Up s'inquiète aussi et écrit à Mme Bachelot.

Le ministère indique que toute l'enveloppe n'a pas encore été distribuée...

Mais en 2009 visibilité à l'année... il y aurait un flou lié aux transferts des GRSP aux ARS...

ASH du 16 avril 2010 - 257

Rapport 2009 de la Miviludes : les acteurs de la protection de l'enfance mal armés face aux risques sectaires

Salue l'amélioration apportée par la réforme de la protection de l'enfance : la notion de danger est un meilleur garde-fou que n'était celle de maltraitance par ex... mais le phénomène

sectaire est « difficile à repérer et à analyser » : il faut former les personnels concernés. Elle publiera un guide pratique au 3^e trimestre.

Tuberculose : le Haut Conseil de la santé publique propose de lever l'obligation vaccinale des professionnels

Une partie est consacrée aux professionnels régis par le CASF sur le site du HCSP

Rased : les organisations entendues par le ministère (cf. n° 3/2010)

Le nb de postes d'enseignants spécialisés devrait être « stabilisé » à la hauteur de celui de 2009 (dans une note qui n'a pas valeur obligatoire).

Syndicats : estiment à 2 000 le nb de postes fermés ou laissés vacants et insistent pour que les postes non pourvus en 08 soient pris en compte

Un nouvel espace Internet pour les usagers du système de santé

www.usagers.sante.gouv.fr

Connaissance et promotion des droits de l'usager.

Question- réponses, fiches pratiques...

ASH du 30 avril 2010 - 301

Les ONG présentent leurs rapports alternatifs au Comité contre la torture de l'ONU

OIP, LDH, Amnesty et Fiacat à l'occasion de la remise du 6^e rapport de la France.

Situation des personnes détenues, sort des demandeurs d'asile, gardes à vue...

Tous documents sur le site de l'OHCHR

Harcèlement au travail

L'accord national interprofessionnel du 26 mars recueille l'adhésion de l'ensemble des organisations patronales des syndicats de salariés.

ASH du 7 mai 2010 – 10 305

Les orientations du dispositif VVV

11/18 ans habitant quartiers prioritaires de la politique de la ville... précisions 2010 de l'ACSE : s'adresser davantage aux ados les plus âgés et les plus en difficultés suivis par les clubs de prévention spécialisée et les services PJJ ; renforcer l'objectif de mixité et soutenir davantage les projets de séjours.

Conclusions de la mission sur la flexisécurité à la française (rapport Morange – n° 2462)

Revient sur la portabilité des droits (comme pour le DIF et parle d'un « compte social » pour tous ouvert sur l'ensemble des carrières.

Accroître la logique de guichet unique (Pôle emploi) ; rapprocher ML et maisons de l'emploi ; généraliser le CTP ; faire de l'assurance chômage une « assurance professionnelle »..

Rapport d'info n° 2462 assemblée nationale

La fraude aux prestations a atteint de 540 à 808 millions en 2009 selon la CNAF

Soit 2,15 % des allocataires et 1% des prestations versées (90% seront récupérés).

La forte augmentation (80 millions en 2008) s'explique par l'arsenal antifraude mis en place.

ASF, API et RMI sont les prestations les plus concernées par la fraude.

Les chiffres clés de l'emploi de l'aide à domicile associative – Fiches CNAR (en ligne Uniopss)

Entre 2000 et 2008 augmentation de 45% du nb de structures : les assocs sont toujours majoritaires (mais 67% en 2008 contre 90% en 2000)

Elles emploient 170 000 salariés (82% des emplois) ; et

leurs rémunérations sont supérieures à celle des entreprises (conventions collectives et temps de travail plus importants)

ASH du 14 mai 2010 – 10 329

Un panorama des pratiques en matière de durée de séjour sur les aires d'accueil

Enquête du Réseau « Gens du voyage » auprès de 17 professionnels gérant l'accueil de cette population : durée de séjour maximale 5 mois sur une aire mais 42% des aires prévues existaient fin 2008 et les séjours réels vont de 2 à 9 mois et plus.

3 catégories de gens du voyage : nomades, semi-sédentaires et sédentaires ; les 350 000 personnes se réclamant du voyage en France cherchent de plus en plus à se sédentariser et les tensions montent entre semi-sédentaires et itinérants.

Demande des formes d'habitat plus diversifiées.

Scolarisation des enfants Roms

Une soixantaine d'élus et le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation ont transmis un communiqué au ministère EN exigeant « qu'aucun enfant ne reste à la porte de l'école à la rentrée »

Dénoncent l'absentéisme forcé de 5 000 à 7 000 enfants et « l'inaction » de M. Chatel.

Un rapport de la Cour des comptes sur la fiscalité locale

Faible visibilité, efficacité économique incertaine et inégalitaire : «le montant des prélèvements ne dépend presque pas du revenu perçu»

Deux études de la DREES : les prestations familiales & logement en 2008 et l'activité des mères de jeunes enfants

Etudes et résultats n° 725 & 726.

Concours de la fonction publique d'Etat

Nouveau portail Internet : renseignements, formulaires, programmes, résultats....

Sida, le guide des droits sociaux par Act up-Paris

Outil juridique et pratique pour malades et travailleurs soicaux.



« Il y a confusion entre la dignité et le sentiment de dignité »

10 – 282 – ASH 23/04/10 – p. 32-33



Où comment s'éloigner du social pour mieux

y revenir. Savoir le sens des mots que l'on emploie : un texte tonique, clair, et qui ouvre tant de possibles...

Entretien avec l'auteur, philosophe

Dignité, concept à la mode, dite-vous....

Avec la laïcisation, elle a remplacé « l'amour du prochain », mais elle n'est pas plus travaillée qu'il ne l'était, en tant que notion.

Au nom de la dignité, on peut militer en faveur de l'euthanasie ou contre elle par ex.

On dit à la fois qu'elle est intrinsèque à la personne humaine et qu'on peut la perdre.....

Comment la définissez-vous ?

Étymologiquement signifie « qui a de la valeur », dimension intrinsèque et inaliénable ; l'autre sens est celui de la posture : « il est resté digne ».

Dans le travail social on parle plutôt de citoyenneté ou solidarité.

« Mais ceux qui souffrent utilisent plutôt le mot dignité (...) pour se vouloir citoyen il faut déjà se sentir digne d'être respecté ».

Les usagers des politiques sociales sont-ils les « indignes » de notre société ?

On ne peut pas dire en même temps « il faut respecter ma dignité et je [l'ai] perdue » : il y a là une confusion entre la dignité

elle-même et le sentiment de dignité » qu'ont perdu les personnes en grande difficulté ; les travailleurs sociaux peuvent les aider à retrouver ce sentiment.

« L'objectif du travailleur social consiste à veiller d'abord aux conditions dans lesquelles les hommes sont mis et leur rappeler de ne pas tout attendre des autres »

Attention à ne pas passer de la compréhension à l'excuse : « il faut pouvoir dire à l'autre qu'il vaut mieux que ce qu'il fait »

Dans notre société l'idée d'une valeur absolue de la personne humaine ne se heurte-t-elle pas à sa valeur « marchande » ?

Il faut être efficace ... autrefois il fallait être convenable. L'homme ne doit pas être regardé comme un moyen mais toujours comme une fin en soi (cf. Kant)

Le travail social s'est toujours nourri de disciplines extérieures : la philosophie aujourd'hui ?

Tout cela est nécessaire : juridique, psy, socio.....

Mais la philo travaille à clarifier le sens des mots « des notions trop employées finissent par perdre de leur sens » : dignité, violence, respect.

Kant par ex. distingue entre respect et amour et ce peut être très utile en éthique médicale et sociale.

Éric Fiat - Grandeurs et misères des hommes. Petit traité de dignité - Ed. Larousse, 2010 – 234 p. 17 €



**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE